

Modèle d'Etat des Risques et Pollutions : en vigueur depuis le 13 juillet 2018

Aide au remplissage :

Rubrique : Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

Le département des Yvelines n'est pas concerné par le risque minier. Cocher **NON**

Rubrique : Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

Les communes du département des Yvelines ne sont pas concernées par le risque sismique au titre de l'information des acquéreurs et des locataires. Le décret portant délimitation des zones de sismicité du territoire français a classé tout le département des Yvelines en zone de sismicité 1. Cocher **1**

Rubrique : Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

Le département des Yvelines n'est pas concerné par le risque de RADON. Cocher **NON**

Pour plus d'informations:

Direction départementale des territoires – DDT 78(PPRn):
<http://www.yvelines.equipement.gouv.fr>

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie –
DRIEE (PPRt):
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Risques liés aux carrières souterraines :
<http://www.igc-versailles.fr/>

Prim.net :
<http://www.prim.net/>